ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

MAS

Question écrite n° 46653

Texte de la question

M. Bruno Retailleau appelle l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur les couts actuels pour l'exploitation d'un lit de maison d'accueil specialisee (MAS) pour handicapes mentaux et physiques adultes. En effet, il n'arrive pas a obtenir, avec precision, le renseignement concret du cout net admis par le ministere puisque les chiffres dont il dispose varient entre 330 000 F et 400 000 F l'unite. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer cette information chiffree.

Texte de la réponse

Il est precise a l'honorable parlementaire que les couts des maisons d'accueil specialisees varient selon les etablissements, en fonction de la nature et de la gravite du handicap des personnes accueillies du fait des equipements specifiques, du nombre et de la qualification des personnels. Selon les donnees de la derniere enquete budgetaire (donnees 1995) sur la fixation des tarifs et budgets dans les etablissements medico-sociaux figurant dans le document INFODAS no 58 de novembre 1996, disponible a la direction de l'action sociale, la fourchette des prix de journee dans les maisons d'accueil specialisees se situe entre 485 francs et 1 456 francs, pour un prix moyen de 889 francs, soit un cout moyen annuel a la place de 306 868 francs (en internat), pris comme reference pour les previsions budgetaires du ministere.

Données clés

Auteur : M. Retailleau Bruno
Circonscription : - NI
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46653
Rubrique : Handicapes
Ministère interrogé : santé et sécurité sociale
Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6711
Réponse publiée le : 10 février 1997, page 717